Combien d'années de mariage faut-il pour bénéficier de la pension de réversion ?

Comptant dans le montant de la retraite, la pension de réversion correspond à la part de retraite du conjoint décédé. Mais pour en bénéficier, les deux membres du couple doivent répondre à certains critères de leur vivant.

Être marié peut apporter de nombreux avantages sur le plan fiscal. Cela permet notamment d'obtenir des réductions d'impôts ou d'augmenter le nombre de parts en cas de naissance. **Mais le mariage permet également d'obtenir au moment de la retraite une pension de réversion**. Si elle semble avantageuse, cette pension reste toutefois liée à un évènement tragique, car **elle n'est versée que suite au décès du conjoint ou de la conjointe**. Le veuf ou la veuve peut en bénéficier sous conditions. En effet, son attribution peut varier selon le régime auquel était rattaché le conjoint disparu. Et parmi les autres critères débloquant l'accès à la pension de réversion, les années de mariage peuvent entrer en compte.

Un minimum de deux ans de mariage requis pour la majorité des cas de pension de réversion

Le régime de base des salariés et des indépendants n'impose pas de durée minimale de mariage pour bénéficier de la pension de réversion. En revanche, des conditions de durée sont imposées pour les fonctionnaires et **les non-salariés agricoles**. Pour la majorité d'entre eux, **la durée imposée est de deux ans avant la retraite du conjoint** concerné ou quatre ans au total. Si le conjoint est un contractuel de la fonction publique, un minimum de quatre ans de mariage est requis. Néanmoins, cette durée peut passer à deux ans si le mariage est **survenu avant les 55 ans du conjoint décédé**.

À noter que les règles sont similaires pour tous les professionnels libéraux. Une seule exception existe pour les avocats qui doivent être mariés pendant au minimum 5 ans pour prétendre à cette pension.

La durée du mariage non prise en compte si le couple a eu au minimum un enfant

Si les années de mariage sont un critère majeur d'attribution, un facteur peut annuler cette durée minimale requise : **une naissance**. Quel que soit le régime du conjoint disparu, le fait d'avoir des enfants **annule immédiatement cette condition**. Mais attention, car si le veuf ou la veuve se remet en couple ou se remarie, il ne pourra plus prétendre à la pension de réversion. Cependant, si cette union venait à s'arrêter, **le conjoint survivant pourrait la redemander**. À noter que les conditions d'année de mariage peuvent aussi concerner les fonctionnaires en couple s'étant pacsés ainsi que les couples homosexuels mariés. Enfin, il faut savoir que si la personne décédée a été mariée à plusieurs reprises, la pension peut être divisée entre tous les conjoints ou conjointes survivants.

Est-ce que les années de mariage comptent pour la réversion ?

Dans le contexte des pensions de réversion en France, la durée du mariage peut parfois être un critère pris en compte. Cependant, cela dépend du régime de retraite spécifique auquel le défunt était affilié. Par exemple, **pour le régime général de la Sécurité sociale en France, il n'y a généralement pas de condition de durée de mariage pour bénéficier de la pension de réversion**. En revanche, dans d'autres régimes de retraite, comme les régimes complémentaires, il peut y avoir des conditions spécifiques liées à la durée du mariage.

Quel est le montant de la pension de réversion pour une veuve en 2023 ?

Le montant de la pension de réversion dépend du régime de retraite dont dépendait le conjoint décédé, ainsi que des ressources du bénéficiaire. Il n'y a pas de montant fixe unique, car chaque régime de retraite a ses propres règles et modalités de calcul. En général, la pension de réversion représente un pourcentage de la retraite que percevait ou aurait pu percevoir le conjoint décédé. Ce pourcentage peut varier en fonction du régime de retraite. Par exemple, dans le régime général de la Sécurité sociale, **le taux de la pension de réversion est de 54% de la retraite du conjoint décédé**.

Il est important de noter que **certaines conditions et plafonds de ressources** peuvent également s'appliquer **pour bénéficier de la pension de réversion à taux plein**. Si les ressources du bénéficiaire dépassent un certain seuil, le montant de la pension peut être réduit. Pour obtenir des informations précises sur le montant de la pension de réversion, il est recommandé de contacter directement l'organisme de retraite dont dépendait le conjoint décédé, comme la **Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)** pour le

régime général. Les conseillers de ces organismes pourront fournir des détails spécifiques à la situation individuelle et expliquer les modalités de calcul applicables.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de la pension de réversion de son conjoint ou de son mari décédé ?

la pension de réversion est une prestation versée aux conjoints survivants ou ex-conjoints d'une personne décédée qui percevait **une pension de retraite ou d'invalidité.** Voici quelques conditions générales pour bénéficier de la pension de réversion :

1. **Mariage ou Pacs :** Généralement, vous devez avoir été marié(e) ou avoir conclu un Pacte civil de solidarité (Pacs) avec la personne décédée.
2. **Âge :** L'âge auquel vous pouvez bénéficier de la pension de réversion dépend des régimes de retraite. Pour certains régimes, il peut y avoir une condition d'âge minimum. Dans la plupart des cas, vous pouvez généralement demander la pension de réversion à partir de 55 ans.
3. **Non Remariage :** Si vous vous remariez, la pension de réversion peut être suspendue ou supprimée dans certains cas. Cependant, il existe des exceptions à cette règle, et les conditions peuvent varier selon les régimes de retraite.
4. **Ressources :** Certaines conditions de ressources peuvent s'appliquer pour bénéficier de la pension de réversion dans certains régimes.
5. **Durée du Mariage :** Dans certains régimes, la durée du mariage peut également être prise en compte. Par exemple, pour le régime général de la Sécurité sociale, il est généralement requis un mariage d'au moins deux ans.

Il est important de noter que les conditions spécifiques peuvent varier en fonction du régime de retraite dont dépendait la personne décédée. Il existe plusieurs régimes de retraite en France, tels que le régime général, les régimes complémentaires, les régimes des fonctionnaires, etc. **Par conséquent, il est recommandé de contacter directement l'organisme de retraite dont dépendait la personne décédée** pour obtenir des informations précises sur les conditions applicables à la pension de réversion.

Olivier de Bony

SDPPR79

Mise à jour : décembre 2023